

Entrevue du collège échevinal avec le *Clausener Syndikat* en date du 24 mars 2025

Présences :

Ville de Luxembourg : Madame le bourgmestre Lydie Polfer, Mme l'échevin Corinne Cahen, M. l'échevin Maurice Bauer, M. l'échevin Patrick Goldschmidt ; Mme Isabelle Schmitz (Service Bâtiments), Mme Martine Nicolay (Service Urbanisme), Mme Catherine Schiltz (Service Urbanisme), M. Laurent Vanetti (Service Circulation), M. Claude Walisch (Service Voirie), M. Raphaël Zwank (Secrétariat général).

Clausener Syndicat : Mme Severine Zimmer (vice-présidente et secrétaire), M. Marc Frising, M. Patrick Teyssier.

Police Grand-Ducale : M. Patrick Even (Directeur régional « Capitale ») et Mme Christine Scholtes (chef du Commissariat Kirchberg).

A) Introduction

Madame Severine Zimmer explique que la composition du comité du Clausener Syndikat (CS), créé fin 2022, a changé. Depuis juin 2024, la présidente est Mme Annamaria Ranieri (empêchée), alors que Mme Severine Zimmer est vice-présidente et secrétaire. M. Patrick Teyssier est trésorier et M. Marc Frising ainsi que M. Björn Lorenzen membres. Le syndicat compte actuellement plus de 50 membres, représentant toutes les rues du quartier de Clausen. Le syndicat s'efforce de lancer des initiatives visant à assurer un vivre-ensemble agréable et cherche la coopération avec les syndicats d'intérêts locaux des quartiers avoisinants ainsi qu'avec les autres acteurs concernés. Il organise des « Stammdëscher » réguliers pour les habitants.

B) Un local pour le Clausener Syndikat

Les représentants du CS rappellent que leur association a besoin d'un local, de préférence dans la Maison Michel Rodange (*réf. 55a/2001/15*). Madame le bourgmestre répond qu'il faudra voir si la salle un peu plus grande, située au premier étage du bâtiment, pourrait servir à cette fin à certaines heures. Le bâtiment est destiné à accueillir le siège des écoles de musique des quartiers, et il faudra voir quelles seront les disponibilités de la salle mentionnée. Le projet de rénovation et de transformation de la Maison Michel Rodange a été présenté lors des Apéri'Tours en 2024. Les travaux de transformation devraient commencer début octobre 2025 et s'achever vers septembre 2027. En attendant, d'autres pistes devront être creusées en vue de la mise à disposition d'un local pour le Clausener Syndikat (p.ex. une salle dans une école ou un autre bâtiment communal).

C) Nuisances dans le quartier de Clausen (« Accidentologie »)

(-> Annexe 1 de l'ordre du jour)

Les représentants du CS se plaignent du bruit nocturne qui représente un problème majeur dans le quartier de Clausen. Il y a également de nombreux accidents de voitures (surtout en raison de personnes conduisant sous l'influence d'alcool et/ou de drogues, notamment après 3 heures du matin, quand les cafés se vident) et de nombreux cas de vandalisme. Ils ont fait parvenir à la Ville des photos montrant des voitures accidentées, des voitures aux vitres brisées ainsi que des panneaux de signalisation jetés dans l'Alzette. Ils expliquent que des rodéos urbains sont organisés dans les rues du quartier. Ils font remarquer que la plupart des clients fréquentant les Rives de Clausen ne sont pas des habitants de la ville de Luxembourg, mais viennent en voiture de France, de Belgique et d'Allemagne.

Le Clausener Syndicat revendique plusieurs mesures pour améliorer la qualité de vie des habitants :

- une réduction de la vitesse à 30 km/h dans les rues concernées, avec l'installation d'infrastructures adaptées (ralentisseurs, radars, signalisation renforcée) ;
- des contrôles renforcés de la part de la police (vitesse et alcoolémie) ;
- une harmonisation des horaires de fermeture des établissements nocturnes de Clausen (fermeture à 01h00) ;
- la lutte contre les nuisances sonores ;
- la prévention des actes de vandalisme.

Monsieur Patrick Even explique qu'en général, le nombre des infractions dans le quartier de Clausen a diminué de 358 cas en 2023 à 264 en 2024 (vols, bagarres et autres affaires liées à l'ordre public). La Police ne dispose pas de statistiques concernant les cas de vandalisme.

- **Accidents de circulation** : M. Even confirme qu'il y a de nombreux accidents de circulation à Clausen pendant la nuit et que ces accidents sont souvent causés par des personnes qui ont fait la fête. Le nombre d'accidents n'est cependant pas plus élevé à Clausen que dans d'autres quartiers. Chaque année, sur ordre du Parquet, la Police organise 18 contrôles d'alcoolémie systématiques (c.-à-d. que chaque automobiliste est contrôlé, même en l'absence d'indices d'influence d'alcool) dans l'ensemble de la région Luxembourg-Ville. En 2024, trois contrôles systématiques ont été organisés dans la rue de Trèves et deux dans la rue de Neudorf. M. Even souligne que la Police fait le maximum, également en réagissant de la meilleure manière possible aux appels des habitants.

Concernant les événements « tuning », respectivement les rodéos, Madame le bourgmestre explique que des mesures sont prises pour les empêcher (quand la Ville ou la police en a connaissance), p.ex. par la fermeture des endroits où ces événements doivent avoir lieu. C'est ce qui a déjà été fait dans le cas du parking du stade.

Concernant les **zones 30**, les représentants de la Ville soulignent que la vitesse est d'ores et déjà limitée à 30 km/h à tous les endroits où cela est possible. En principe, sur les routes étatiques, la limitation à 30 km/h est seulement possible par endroits (notamment devant les écoles) et sur une longueur limitée. L'Administration des ponts et chaussées serait cependant d'accord pour autoriser l'introduction d'une limitation à 30 km/h sur un tronçon de l'Allée Pierre de Mansfeld situé près du site de l'ancien château de Mansfeld dans le cadre d'un réaménagement à effectuer.

- **Nuisances sonores** : Les représentants du Clausener Syndikat exposent que la plupart des nuisances sonores proviennent des Rives de Clausen, notamment entre 22h00 et 03h30, voire 03h45. Les basses sont audibles à grande distance. Un membre du CS a mesuré à certains moments plus de 95 dB, alors que la limite serait de 40 dB. Le syndicat fait remarquer que la plupart des établissements disposent de haut-parleurs à l'extérieur, alors que les autorisations d'exploitation

disposent que « l'installation de haut-parleurs ou de diffuseurs de musique amplifiée n'est pas admise à l'extérieur. Il est également interdit de diffuser de la musique vers l'extérieur par quelque procédé que ce soit » et que « l'exploitant doit inviter sa clientèle à respecter le repos nocturne et la tranquillité du voisinage. Il est de ce fait interdit d'exploiter une terrasse après 23h00 ». Le Clausener Syndikat regrette que presque personne ne respecte ces dispositions.

En outre, le CS souligne que les **heures de fermeture** ne sont très souvent pas respectées par la plupart des établissements (bien après 01h00, respectivement bien après 03h00 pour les établissements ne disposant pas d'une autorisation de nuit blanche). Monsieur Even fait remarquer que la police contrôle les heures de fermeture et intervient en cas de plaintes pour tapage nocturne. Le mesurage des nuisances sonores ne peut pas être effectué par la police, mais devrait être réalisé par des spécialistes à l'aide d'un équipement spécifique et sur base de critères scientifiques.

Madame le bourgmestre retient **que la Ville :**

- **contrôlera sur place quels établissements des Rives de Clausen ont installé des haut-parleurs extérieurs et adressera des courriers à ceux qui ne respectent pas les dispositions en la matière ;**
- **analysera la situation relative aux heures de fermeture des différents établissements sur la base d'un relevé des nuits blanches accordées par la Ville.**

Le Clausener Syndikat fait remarquer que la police a dû intervenir à plusieurs reprises lors d'un événement de musique électronique au « Melusina ». Madame le bourgmestre répond que pour la prochaine édition de cet événement, l'établissement en question ne sera pas autorisé à utiliser la terrasse.

Les représentants du CS rendent attentif au fait que des situations dangereuses se présentent dans la Montée de Clausen en raison des nombreux touristes qui traversent la rue sans faire attention au trafic. Les représentants de la Ville soulignent que les réglementations et aménagements existants tiennent bien compte de la situation.

D) Projet Mansfeld / rue Malakoff / Place Emile Mousel / Allée Pierre de Mansfeld

1) Installation d'une borne rue Malakoff (réf. 63D/2025/17/4) (-> Annexe 2 de l'ordre du jour)

En attendant la réalisation du projet Mansfeld (réf. 12/2019/118/5), le Clausener Syndikat a demandé l'installation d'une borne afin d'empêcher le trafic de transit d'emprunter la rue Malakoff. Il fait remarquer que des panneaux « Circulation interdite » sont en place, mais que de nombreux automobilistes ne respectent pas cette réglementation, d'autant plus que de nombreux systèmes de GPS guident les automobilistes à travers cette rue. Il y a également de nombreux piétons et cyclistes dans cette rue (e.a. en raison du Circuit Mansfeld), ce qui entraîne souvent des situations très dangereuses.

Les représentants de la Ville rappellent que les automobilistes sont tenus de respecter les panneaux « Circulation interdite ». La mise en place d'une borne reviendrait à privatiser la rue.

2) Aménagement de la Place Emile Mousel (-> Annexe 3 de l'ordre du jour)

Le CS estime que la Place Emile Mousel devrait être réaménagée de manière à éviter les embouteillages (notamment les soirs d'ouverture des Rives de Clausen), de préférence avec un *shared space*. Il faudrait en outre pouvoir l'utiliser comme place centrale au lieu d'un parking pour seulement 10 voitures. Le CS rend attentif au fait que la place située devant l'église est utilisée par

les bus et que des dealers de drogue se tiennent régulièrement dans les environs, sachant que la quasi-totalité des immeubles y sont inoccupés et que la zone n'est donc pas « surveillée » par le voisinage.

Le CS propose que des poubelles enterrées soient mises en place à la Place Emile Mousel, avec deux emplacements de stationnement pour lesquels la durée de stationnement serait limitée à 15 minutes. Il suggère également la mise en place d'un petit kiosque où des boissons pourraient être vendues (pour améliorer les recettes du Clausener Syndikat ou de toute autre association qui le souhaiterait).

Les représentants de la Ville expliquent que la Place Emile Mousel sera réaménagée à partir de 2027, indépendamment du projet Mansfeld. Les plans ont été montrés lors de l'Apéri'Tour en 2024 et seront montrés à nouveau lors de la réunion de suivi, qui aura lieu le 3 juin 2025 à Clausen.

3) Allée Pierre de Mansfeld

Le CS estime que des modifications devraient être réalisées dans l'Allée de Mansfeld :

- introduction d'une zone 30 ;
- suppression des bornes placées le long du trottoir.

-> L'Allée Pierre de Mansfeld fera l'objet d'un réaménagement dans le cadre du projet « remise en valeur du site Mansfeld » afin d'y améliorer le cheminement de la mobilité douce et d'apaiser le trafic automobile. Il est prévu d'intégrer l'Allée Pierre de Mansfeld dans une zone 30. L'idée consistant à élargir la rue moyennant porte-à-faux avait été prise en compte, mais abandonnée.

4) Rue de Clausen

Le CS estime que la rue de Clausen est trop large à hauteur du « Britannia », ce qui encourage les automobilistes à rouler vite, et que la plupart des trottoirs sont trop étroits.

-> La marge de manœuvre pour réaménager l'espace de rue à cet endroit est très limitée, sachant que les bus doivent y circuler et que les terrains adjacents sont des propriétés privées sur lesquelles la Ville ne saurait empiéter.

E) Commerces de proximité

Le CS estime que la Ville devrait encourager le développement du commerce de proximité, estimant notamment qu'une épicerie fait défaut. (*point prévu à l'ordre du jour, mais non thématiqué lors de la présente entrevue*)

F) Pollution lumineuse / Eclairage d'une ruelle piétonne

1) Enseigne « Clausel Béier – The local Béier » (-> Annexe 4 de l'ordre du jour)

Ce point est traité sous la référence 83E/2024/9/3.

2) Eclairage de la ruelle piétonne reliant la Montée de Clausen au Plateau Altmünster

(-> Annexe 5 de l'ordre du jour)

Ce point est traité sous la référence 105A/2025/4/1.

Remarque générale

Madame le bourgmestre annonce qu'une réunion publique aura lieu le 3 juin 2025 dans le quartier de Clausen pour fournir des réponses suite aux « Apéri'Tours » de 2024. La Ville saisira l'occasion pour montrer à nouveau les projets dont la réalisation est prévue au cours des années à venir.
